

Conditions Définitives en date du 30 juin 2016



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

**Programme d'émission de titres de créance de 1.000.000.000 d'euros
(Euro Medium Term Note Programme)**

**Emprunt obligataire de 10.000.000 €
portant intérêt au taux de 1,09 % l'an et venant à échéance le 4 juillet 2029**

Souche : **2016-2**

Tranche : **1**

Prix d'émission : **100 %**

**Agent Placeur
GFI Securities Limited**

Le Prospectus de Base (tel que défini ci-après), tel que complété par les présentes Conditions Définitives (telles que définies ci-après) (ensemble le "**Prospectus**"), a été préparé en présumant que toute offre de Titres dans un quelconque Etat membre de l'Espace Economique Européen qui a transposé la Directive Prospectus (telle que définie ci-après) (chacun un "**Etat Membre Concerné**") sera faite conformément à une exemption au titre de la Directive Prospectus à l'obligation de publier un prospectus pour les offres des Titres. En conséquence, toute personne faisant ou ayant l'intention de faire une offre des Titres dans cet Etat Membre Concerné pourra le faire uniquement dans des circonstances dans lesquelles il n'y a pas d'obligation pour l'Emetteur ou un Agent Placeur de publier un prospectus au titre de l'article 3 de la Directive Prospectus ou un supplément à un prospectus au titre de l'article 16 de la Directive Prospectus, dans chaque cas, au titre de cette offre.

Ni l'Emetteur, ni aucun Agent Placeur n'a autorisé, ni n'autorise, une quelconque offre de Titres dans d'autres circonstances.

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés ci-après seront réputés être définis pour les besoins des modalités (les "**Modalités**") incluses dans le prospectus de base en date du 27 juin 2016 visé par l'Autorité des marchés financiers (l'"**AMF**") sous le numéro 16-276 en date du 27 juin 2016 (le "**Prospectus de Base**").

Le présent document constitue les conditions définitives (les "**Conditions Définitives**") relatives à l'émission des titres décrits ci-après (les "**Titres**") devant être lues conjointement avec le Prospectus de Base. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base. Le Prospectus de Base est (a) publié sur les sites Internet de l'Emetteur (www.valdoise.fr/160-emptn.htm) et de l'AMF (www.amf-france.org) et (b) disponible aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, au siège de l'Emetteur et aux bureaux désignés de l'Agent Payeur, auprès duquel il est possible d'en obtenir copie.

GFI Group
40-42 rue de la Boétie
75008 Paris
France

Représentant suppléant

M. Warren Sellam
GFI Group
40-42 rue de la Boétie
75008 Paris
France

Le Représentant de la Masse ne percevra pas de
rémunération au titre de ses fonctions

28. Conversion en euros :

Sans objet

RESPONSABILITE

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte du Département du Val d'Oise :

Par : Monsieur Arnaud Bazin, Président du Conseil départemental
Dûment habilité



1.	Emetteur :	Département du Val d'Oise.
2.	(i) Souche n° :	2016-2
	(ii) Tranche n° :	1
3.	Devise Prévue :	Euro (€)
4.	Montant Nominal Total :	10.000.000 €
	(i) Souche :	10.000.000 €
	(ii) Tranche :	10.000.000 €
5.	Prix d'émission :	100 % du Montant Nominal Total de la Tranche
6.	Valeur Nominale Indiquée :	100.000 €
7.	(i) Date d'Emission :	4 juillet 2016
	(ii) Date de Début de Période d'Intérêts :	Date d'Emission
8.	Date d'Echéance :	4 juillet 2029
9.	Base d'Intérêt :	Taux Fixe de 1,09 % l'an
10.	Base de Remboursement/Paiement :	A moins qu'ils n'aient déjà été remboursés ou rachetés et annulés, les Titres seront remboursés à la Date d'Echéance à 100 % de leur Montant Nominal Total.
11.	Changement de Base d'Intérêt :	Sans objet
12.	Option de remboursement :	Sans objet
13.	Date des autorisations d'émission des Titres :	Délibération n° 2-72 du Conseil départemental de l'Emetteur en date du 21 septembre 2012, délibération n° 2-05 bis du Conseil départemental de l'Emetteur en date du 15 janvier 2016, délibération n° 2-13 du Conseil départemental de l'Emetteur en date du 19 février 2016 et délibération n° 2-53 du Conseil départemental de l'Emetteur en date du 24 juin 2016.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER (LE CAS ECHEANT)

14.	Dispositions relatives aux Titres à Taux Fixe :	Applicable
	(i) Taux d'Intérêt :	1,09 % par an payable annuellement à terme échu
	(ii) Dates de Paiement du Coupon :	4 juillet de chaque année jusqu'à la Date d'Echéance (incluse) et pour la première fois, le 4 juillet 2017
	(iii) Montant de Coupon Fixe :	1.090 € pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée
	(iv) Montant de Coupon Brisé :	Sans objet
	(v) Méthode de Décompte des Jours :	Exact/Exact – ICMA
	(vi) Dates de Détermination du Coupon :	4 juillet de chaque année
15.	Dispositions relatives aux Titres à Taux Variable :	Sans objet

16. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe/Taux Variable :** Sans objet
17. **Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro :** Sans objet

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

18. **Option de remboursement au gré de l'Emetteur :** Sans objet
19. **Option de remboursement au gré des Titulaires :** Sans objet
20. **Montant de Remboursement Final de chaque Titre :** 100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 €
21. **Montant de Versement Echelonné :** Sans objet
22. **Montant de Remboursement Anticipé :**
 Montant(s) de Remboursement Anticipé de chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Article 6(f)) ou en cas d'exigibilité anticipée (Article 9) ou autre remboursement anticipé prévu dans les Modalités : 100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 €
- Remboursement pour des raisons fiscales :
- (i) Majoration du montant de Remboursement Anticipé des intérêts courus jusqu'à la date de remboursement prévue (Article 6(f)) : Non
- (ii) Remboursement à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Article 6(f)(ii)) : Non
23. **Rachat (Article 6(g)) :** Non

DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

24. **Forme des Titres :** Titres Dématérialisés
- (i) **Forme des Titres Dématérialisés :** Au porteur
- (ii) **Etablissement Mandataire :** Sans objet
- (iii) **Certificat Global Temporaire :** Sans objet
25. **Place(s) Financière(s) ou autres dispositions particulières relatives aux dates de paiement pour les besoins de l'Article 7(g) :** Sans objet
26. **Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) :** Sans objet
27. **Masse (Article 11) :** Représentant titulaire
- M. James-Ivan Schwartz

PARTIE B – AUTRES INFORMATIONS

1. ADMISSION A LA NEGOCIATION :

(i) (a) Admission aux négociations : Sans objet

(b) Marchés Réglementés ou marchés équivalents sur lesquels, à la connaissance de l'Emetteur, des titres de la même catégorie que les Titres à admettre aux négociations sont déjà admis aux négociations : Sans objet

(ii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : Sans objet

(iii) Publications additionnelles du Prospectus de Base et des Conditions Définitives : Sans objet

2. NOTATIONS

Le Programme a fait l'objet de la notation suivante :

Fitch France S.A.S. : AA -

Fitch France S.A.S. est établie dans l'Union Européenne, est enregistrée conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 sur les agences de notation de crédit, tel que modifié (le "**Règlement ANC**") et figure sur la liste des agences de notation de crédit publiée sur le site Internet de l'Autorité européenne des marchés financiers (www.esma.europa.eu) conformément au Règlement ANC.

5. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf pour les commissions relatives à l'émission des Titres versées à l'Agent Placeur, à la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'offre des Titres n'y a d'intérêt significatif.

7. Titres à Taux Fixe uniquement – RENDEMENT

Rendement : 1,09 % par an. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

9. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

Code ISIN : FR0013185139

Code commun : 143768821

Dépositaires :

(a) Euroclear France agissant comme Dépositaire Central : Oui

(b) Dépositaire Commun pour Euroclear Bank et Clearstream Banking, société anonyme : Non

Tous systèmes de compensation autre qu'Euroclear Bank et Clearstream Banking, société anonyme et numéro(s) d'identification correspondant : Sans objet

Livraison :	Livraison contre paiement
Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres (le cas échéant) :	Sans objet
Nom et adresse de l'Agent de Calcul désigné pour les Titres (le cas échéant) :	Sans objet

10. PLACEMENT

(i) Méthode de distribution :	Non syndiquée
(ii) Si syndiqué :	Sans objet
(iii) Si non-syndiqué, nom de l'Agent Placeur :	GFI Securities Limited
(v) Restrictions de vente supplémentaires :	Sans objet
(vi) Restrictions de vente - Etats-Unis d'Amérique :	Réglementation S <i>Compliance</i> Catégorie 1

